

Le Plessis-Pâté

COMMUNE DU PLESSIS-PÂTÉ
DECISION DU MAIRE N° D- 059-2026

**DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT
D'ENGAGEMENT D'ARTISTES AVEC L'ASSOCIATION
AMUSICALL**

3^{ème} AGE/SP

Le Maire du Plessis-Pâté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'Article L2122-22

Vu la délibération N°24/2026 du Conseil Municipal du 23 mars 2026 délégrant au Maire ses pouvoirs en vertu de l'article L2122-22

CONSIDERANT la proposition de contrat de l'association AMUSICALL, domiciliée 5 Rue de la Chevalerie, 28 160 BROU

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER un contrat avec l'association AMUSICALL, domiciliée 5 Rue de la Chevalerie, 28160 BROU, pour l'engagement de 7 Artistes + 1 technicien pour le spectacle du jeudi 10 décembre 2026 à destination des séniors de la commune. Ce contrat comprend la revue « soleil Pirates » et l'animation dansante.

Article 2 : D'APPROUVER les termes du contrat dont le montant s'élève à 3 700 €, ainsi que les 8 repas des artistes.

Article 3 : DIT que les crédits afférents sont prévus au Budget Communal, article 6232.

Article 4 Cette décision sera inscrite au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de PALAISEAU ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de SAINTE GENEVIEVE DES BOIS.

Fait au Plessis-Pâté, le 25 Août 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

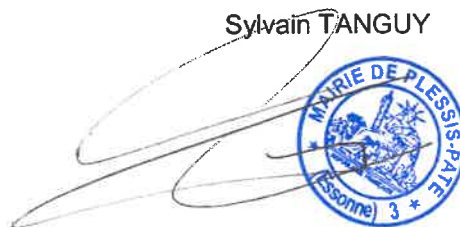
Affiché le :

Notifié à l'intéressé le :

Transmission au contrôle de légalité le :

Le Maire,

Sylvain TANGUY



REÇU EN PREFECTURE

Placé du 8 mai 1945 - 91220 Le Plessis-Pâté - Tél : 01 60 85 59 00 - Fax : 01 60 85 59 23

Site : www.leplessispate.fr - Mail : mairie@leplessispate.fr

Le 27/08/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DC-091-219104940-20260825-D059_2026-C